




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-14785-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.527**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MISE A JOUR DES POSTES OUVRANT DROIT A LOGEMENTS DE FONCTION EN
NECESSITE ABSOLUE ET EN UTILITE DE SERVICE**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11**

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : MISE A JOUR DES POSTES OUVRANT DROIT A LOGEMENTS DE FONCTION EN NECESSITE ABSOLUE ET EN UTILITE DE SERVICE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal avait fixé les conditions d'octroi des logements de fonction à certains agents municipaux soit par utilité de service, soit par nécessité absolue de service et ce sur la base des arrêtés ministériels des 14 décembre 1954 et 12 mars 1957.

Pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal de prendre en compte les modifications intervenues dans le contenu du parc immobilier et de délibérer sur la base des dispositions de l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 qui stipule que :

“ Les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité, ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Sur les fondements de cette délibération, l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination prendra les décisions individuelles et les arrêtés d'attribution des logements ”.

Depuis le conseil municipal du 28 juin 2010, trois logements concédés (Conciergerie 2 des installations sportives salle Pierre Coulange, Ecole Giono et Ecole des Floralies) n'existent plus en tant que tel par désaffectation de locaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DETERMINER**, comme fixée en annexe au présent rapport, la liste des emplois auxquels peuvent être attachés l'attribution d'un logement de fonction en précisant les contraintes particulières liées à l'exercice de chaque emploi logé et les sujétions spécifiques qui justifient l'octroi du logement.

A N N E X E

LOGEMENTS DE FONCTION MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 28/06/2010

1°) EMPLOIS DONNANT DROIT A LOGEMENT ATTRIBUE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (gratuité du logement, des fournitures accessoires : eau, gaz, électricité, chauffage et des charges)

Directeur Général des Services
Gardien Concierge de l'Ecole Chastel
Gardien Concierge du cimetière Saint Pierre
Gardien Concierge du cimetière du Grand Saint Jean
Gardien Concierge du cimetière des Milles
Gardien Concierge de l'Hôtel de Ville
Gardien Concierge de la Bastide des 2 Ormes
Directeur du Conservatoire D. Milhaud
Gardien Concierge du Conservatoire D. Milhaud
Gardien Concierge Factotum de l'Ecole d'Art
Gardien Concierge du stade Ruocco-Coton Rouge
Gardien Concierge du Complexe Sportif de la Pioline
Gardien Concierge du Stade Maurice David
Gardien du Stade Maurice David
Gardien Concierge du stade Carcassonne
Gardien des Installations Sportives Lycée de Luynes
Gardien Concierge du Complexe Sportif du val de l'Arc
Gardien Concierge du stade Camps de Menthe-Reynier
Gardien Concierge 1 des installations sportives Salle Pierre Coulange
Gardien Concierge du Groupe Scolaire J. d'Arbaud
Gardien Concierge du Groupe Scolaire P. Arène
Gardien Concierge du Groupe Scolaire A. Boyer
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Château Double
Gardien Concierge de la Maternelle Corsy
Gardien Concierge de la Maternelle Cours des Alpes
Gardien Concierge du Groupe Scolaire de Coutheron
Gardien Concierge du Groupe Scolaire de Cuques
Gardien Concierge du Groupe Scolaire A. Daudet Elémentaire
Gardien Concierge du Groupe Scolaire A. Daudet Maternelle
Gardien Concierge du Groupe Scolaire J. Isaac
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Laurent Albéric / Grassi
Gardien Concierge du Groupe Scolaire J. Jaurès1
Gardien Concierge du Groupe Scolaire J. Jaurès2
Gardien Concierge du Groupe Scolaire La Torse
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Les Deux Ormeaux
Gardien Concierge de l'Elémentaire Les Fenouillères
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Les Granettes
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Les Lauves
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Peisson

Gardien Concierge du Groupe Scolaire Mareschale-Prévert
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Mauron-Roumanille
Gardien Concierge de l'Elémentaire F. Mistral
Gardien Concierge du Groupe Scolaire M. Pagnol
Gardien Concierge du Groupe Scolaire J. Payot
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Pont de l'Arc
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Brémond
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Maurel
Gardien Concierge de la Maternelle Rocher du Dragon
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Roy-René - Sallier
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Sextius-Duperrier
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Val Saint André
Gardien Concierge du Groupe Scolaire H. Wallon
Gardien Concierge du Groupe Scolaire la Duranne
Gardien Concierge du Site Barida
Gardien Concierge du Site Barida
Gardien Concierge du Parc Colline de Cuques
Gardien Concierge du Parc Constant
Gardien Concierge du Parc Jourdan-Oustaou de Provence
Gardien Concierge des Serres Municipales de Puyricard
Gardien Concierge du Parc Jourdan
Gardien de la Propriété Granel-Corsy
Gardien Concierge du Parc Saint Mitre
Gardien Concierge du Site Vendôme

2°) EMPLOIS DONNANT DROIT A LOGEMENT ATTRIBUE PAR UTILITE DE SERVICE
(redevance pour le logement, fournitures accessoires : eau, gaz, électricité, chauffage à la charge du locataire)

Gardien Concierge du Site Oli Provence
Gardien Concierge de l'Espace associatif et du Site La Providence

3°) CONCESSIONS DE LOGEMENT SUPPRIMEES

Gardien Concierge 2 des installations sportives Salle Pierre Coulange
Gardien Concierge de l'Ecole Giono
Gardien Concierge du Groupe Scolaire Les Floralies

**2011.527 - MISE A JOUR DES POSTES OUVRANT DROIT A LOGEMENTS DE
FONCTION EN NECESSITE ABSOLUE ET EN UTILITE DE SERVICE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**